Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 27 septembre 2016
(OR. en)

12606/16

SOC 565
EMPL 375
ECOFIN 837
EDUC 302

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Comité de la protection sociale
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1re partie) / Conseil
Objet:	Suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) - Rapport sur les principaux défis sociaux et messages clés du CPS - Approbation

Les délégations trouveront ci-joint les messages clés sur la situation sociale et sur les priorités des réformes de la politique sociale au niveau de l'UE, mis au point par le Comité de la protection sociale le 19 septembre 2016, en vue de leur approbation par le Conseil "EPSCO" lors de sa session du 13 octobre 2016.

Le rapport complet figure dans le document 12607/16.

Messages clés du Comité de la protection sociale sur la situation sociale et sur les priorités des réformes de la politique sociale au niveau de l'UE

1. Dans l'accomplissement du mandat que lui confère l'article 160 du TFUE, le Comité de la protection sociale (CPS) a élaboré à l'intention du Conseil son rapport annuel sur la situation sociale dans l'UE et sur l'évolution de la politique sociale dans les États membres sur la base des dernières données et informations disponibles[1]. Compte tenu de ce qui précède, le CPS met en exergue les conclusions et les priorités communes en matière de réformes de la politique sociale énoncées ci-après, qui devraient orienter les travaux préparatoires en vue de l'examen annuel de la croissance 2017.

2. La dernière actualisation du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) fait apparaître une évolution favorable continue du marché du travail, davantage d'indicateurs mettant en évidence une transition vers des résultats positifs.

3. L'UE se trouve toujours néanmoins bien loin de la réalisation de ses objectifs d'inclusion sociale à l'horizon 2020, avec une stagnation à un niveau élevé du nombre total de personnes qui, dans l'UE, sont exposées au risque de la pauvreté ou d'exclusion sociale.

4. Les *tendances sociales à surveiller* relevées pour l'UE sont les suivantes:

   - une détérioration générale et constante de la situation en matière de pauvreté relative, sa gravité et sa persistance;

[1] Ce travail a été effectué sur la base du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) et des rapports relatifs aux réformes des politiques en vigueur, établis par les États membres.

- une hausse de la part de la population vivant dans des ménages quasiment sans emploi, qui s'accompagne d'une augmentation du taux de risque de pauvreté pour les personnes vivant dans ces ménages.

5. En 2014, dans l'UE à 28, la pauvreté ou l'exclusion sociale menaçaient 26,1 millions d'enfants, soit environ 1/5 de toutes les personnes vivant dans la pauvreté ou l'exclusion sociale.

6. Les données les plus récentes montrent que les revenus de ménages sont repartis à la hausse dans de nombreux États membres, ce qui réduit le taux de privation matérielle aigüe et la charge des coûts du logement dans plusieurs pays.

7. Le chômage de longue durée et les perspectives d'emploi toujours relativement moroses pour les jeunes (15-24 ans) demeurent de grands problèmes dans l'UE, mais certains signes positifs, comme la diminution du nombre de NEET et la baisse du chômage des jeunes, ont récemment été observés.

8. Le taux de participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi ainsi que les revenus et les conditions de vie des personnes âgées, comparés à ce que l'on observe pour le reste de la population, continuent de s'améliorer.

9. Il existe encore des écarts importants et une disparité croissante des inégalités de revenus entre les États membres. Depuis 2008, les inégalités de revenus se sont accrues dans près de la moitié des États membres. Pour corriger les inégalités excessives, les politiques peuvent également mettre l'accent sur l'égalité des chances.

10. Près de la moitié des États membres pourraient améliorer l'efficacité des prestations sociales pour la population en âge de travailler, alors que dans plusieurs autres, ce sont l'efficacité des services sociaux ou l'intégration sur le marché du travail qui posent problème. Certains États membres ont réformé leurs politiques en profondeur en mettant l'accent sur la couverture et l'adéquation des prestations sociales et leur articulation avec l'activation. Ces prestations peuvent prendre la forme d'augmentations de l'aide au revenu et de ciblage des transferts sociaux, de mesures visant à faciliter l'accès à des services sociaux de qualité et de meilleurs outils de suivi.

11. Il demeure nécessaire de procéder à des réformes fondées sur une approche d'inclusion active, combinant une aide au revenu adéquate, des services sociaux de grande qualité et un soutien à l'activation pour encourager l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail. Simplifier l'accès aux prestations, éviter de ne cibler que les très faibles revenus et examiner attentivement l'adéquation des prestations devrait permettre d'assurer et d'améliorer la couverture et l'utilisation des régimes de prestations sociales. Pour éviter la fragmentation de la fourniture du service, les États membres devraient redoubler d'efforts pour créer et fournir des services intégrés adaptés aux besoins individuels. Les incitants aux travail devraient être renforcés.

12. Dans la très grande majorité des États membres, les problèmes recensés sont liés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale des personnes en situation de vulnérabilité, ce qui démontre clairement que le caractère inclusif et équitable des systèmes de protection sociale est un problème qui se pose dans toute l'UE. Si l'on veut réduire la pauvreté des enfants et briser le cycle de la pauvreté transgénérationnelle, il faut mettre en place des stratégies intégrées qui conjuguent prévention et soutien. Ces stratégies devraient viser à faciliter et soutenir l'accès des parents au marché du travail et à renforcer les approches préventives par une intervention précoce et un soutien accru aux familles.

13. Des écarts importants persistent en matière de soins de santé de qualité en fonction des niveaux de revenu. Tout en reconnaissant que la fourniture et l'organisation des services de santé et des soins médicaux relèvent de la compétence des États membres, il convient d'intensifier les efforts au niveau national pour garantir un accès universel à des soins de santé de grande qualité tout en veillant à financer ceux-ci de manière appropriée et durable et à s'appuyer sur les innovations et les progrès technologiques.

14. L'accès à des soins de longue durée adéquats, abordables et de qualité, une attention croissante étant accordée à la prévention, demeure une priorité. Une approche essentiellement réactive pourrait devoir céder le pas à une approche de plus en plus anticipative, comme c'est le cas pour l'aide sociale et les soins de santé, qui tende, d'une part, à prévenir la perte d'autonomie et à réduire ainsi le besoin de services de soins de longue durée et, d'autre part, à stimuler une offre de soins de longue durée efficaces et de qualité, intégrant les éléments de santé et d'aide sociale des services de soins de longue durée.

15. Ces dernières années, la gestion de l'impact du vieillissement et la promotion de carrières plus longues ont entraîné de vastes réformes des systèmes de retraite comme, notamment, l'uniformisation de l'âge du départ à la retraite des hommes et des femmes et l'adaptation de l'âge du départ à la retraire à l'espérance de vie. Ces efforts doivent se poursuivre, mais de nombreux États membres doivent redoubler d'efforts pour assurer l'adéquation future des retraites. Les régimes de retraite peuvent asseoir leur légitimité et maintenir leur attractivité en ayant recours à un cocktail de mesures qui renforce aussi bien leur adéquation que leur viabilité. Réduire le chômage et encourager le prolongement de la présence sur les marchés du travail aujourd'hui, notamment par une plus grande participation des femmes sur le marché du travail, seront des éléments déterminants pour la viabilité et l'adéquation future des retraites. L'action à mener devrait également mettre l'accent sur la réduction des disparités entre les sexes en matière de pension. En outre, les politiques encourageant l'épargne complémentaire pour la retraite, dans des conditions abordables et en toute sécurité, constituent une partie importante de la combinaison de mesures que de nombreux États membres devraient prendre pour assurer l'adéquation future des retraites. La réforme des retraites requiert un large soutien politique et public et les partenaires sociaux ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

16. Les investissements sociaux, les approches préventives et l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'élaboration des différentes politiques sont indispensables pour renforcer les capacités de chacun à participer activement à la société et à l'économie. Une évaluation de l'impact social devrait faire partie intégrante de l'élaboration des politiques et il conviendrait de tenir compte des effets distributifs des différentes options envisagées.

17. Globalement, il sera indispensable d'améliorer la performance des systèmes de protection sociale en termes de prévention et de réduction de la pauvreté, notamment en s'appuyant sur une assurance sociale et une assistance sociale efficaces ainsi que sur les investissements sociaux, pour progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'horizon 2020 et contribuer à améliorer sans cesse les résultats obtenus dans l'UE en matière sociale et d'emploi[2]. Les États membres devraient poursuivre leurs efforts et faire en sorte que les systèmes de protection sociale apportent de meilleurs résultats en matière sociale, tout en maximisant l'impact positif pour l'emploi et la croissance.

---

[2] Conclusions du Conseil de 2015 intitulées "Une gouvernance sociale pour une Europe inclusive" (doc. 14129/15).